

**« LES ESSENTIELS POUR VALORISER SON POTENTIEL  
PROFESSIONNEL »**

**PON FSE 2014 2020- axe 3 « Lutter contre la pauvreté et  
promouvoir l'inclusion» 2017**

**Programme Départemental d'Insertion 2017**

---

**PORTEUR DE PROJET : ASSOCIATION ST MICHEL LE HAUT (ASMH)**

**N° MDFSE : N°201701009**

**PRESENTATION RESUMEE DE L'OPERATION RETENUE**

(Préciser ici l'objectif visé par l'opération)

Le dispositif Atelier et Chantier d'insertion de l'ASMH, décliné sur 3 sites géographiques distincts accueille, forme et salarie plus de 80 personnes par an, demandeurs d'emploi, agréés par Pôle Emploi. L'objectif de l'association vise à proposer un parcours d'insertion individualisé, axé sur l'employabilité, la professionnalisation et l'accès à la qualification ce afin de favoriser l'accès à un emploi plus pérenne

Cette opération s'inscrit dans une dimension départementale, sur les villes de Dole, Champagnole et St Claude, permettant ainsi de prendre en considération les spécificités et besoins des territoires.

Le Parcours d'insertion s'appuie sur une évaluation individualisée co- construite au niveau local avec les différents partenaires et prescripteurs sociaux du territoire.

La réussite des parcours repose sur le maillage et la mise en relation entre différents acteurs intervenants aux côtés de chaque bénéficiaire aux différentes étapes de son parcours : l'accompagnateur socioprofessionnel, le chef d'équipe/encadrant technique et les partenaires, qui place le projet du participant au cœur de leurs interventions respectives.



L'opération se traduit par un accompagnement renforcé socle, s'appuyant sur une méthodologie et une approche pédagogique commune et harmonisée et commune aux trois sites d'implantation géographique (de Dole, St Claude et Champagnole), articulée autour d'un portefeuille/boite à outils d'accompagnement.

**LES PRINCIPALES ACTIONS SONT :**

***La mise au travail, support de valorisation et accompagnement au développement et à l'acquisition de savoir-faire, aptitudes et savoir-être professionnels.***

Première étape d'un parcours d'insertion : les participants bénéficient d'un contrat de travail à temps partiel (26 heures hebdomadaires) d'une durée de 6 mois à 12 mois en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion. Selon le site d'implantation, l'activité économique support d'insertion réalisée dans les conditions ordinaires de travail peut varier :

DOLE : entretien des espaces verts, propreté/nettoyage de locaux, débarras, collecte de cartons.

SAINT-CLAUDE : collecte, valorisation et commerce d'occasion de Textiles (friperie) et de Bric à brac, nettoyage de locaux /propreté, débarras, collecte de cartons.

CHAMPAGNOLE : propreté /nettoyage, débarras, repassage, épicerie solidaire.

Les postes de travail proposés aux salariés en parcours sont :

- ✓ Agent d'entretien.
- ✓ Chauffeur/manutentionnaire.
- ✓ Agent de valorisation et de tri.
- ✓ Vendeur/ textile et alimentation.
- ✓ Technicienne de repassage.
- ✓ Agent d'entretien d'espaces verts.

Ces différentes activités sont adaptées au public en parcours; en effet, elles sont accessibles sans qualification et nécessitent peu de prérequis.

La diversité des supports de travail et l'encadrement proposés, permettent aux bénéficiaires de se confronter à des situations professionnelles, et ainsi d'acquérir et de développer des compétences et des aptitudes nécessaires à une intégration en entreprise : rigueurs, ponctualité, adaptation, polyvalence, connaissances et respect de la réglementation....

Cette étape du parcours doit permettre de valoriser et mobiliser le bénéficiaire sur les aptitudes de base attendues par un futur employeur.

Le rôle de l'encadrant technique s'articule autour de différentes missions :

- Accompagnement à l'acquisition de gestes professionnels et de compétences dites transférables,
- Formation technique liée aux activités,
- Evaluation formalisée de la progression sur poste de travail
- Attestation d'acquisition de savoir-faire et d'aptitudes professionnelles.

Cette étape offre également à chaque participant un cadre structurant, sécurisant et valorisant lui permettant de retrouver confiance en soi et dignité, de stabiliser sa situation personnelle et sociale, de favoriser la cohésion sociale et de créer les conditions favorables pour se projeter vers une insertion socioprofessionnelle plus durable.

Grâce à une méthodologie et une approche pédagogique adaptée, la mise en situation de travail concilie les exigences économiques d'une entreprise ordinaire et l'adaptation aux capacités de progression de chaque participant.

Formés dans le cadre du dispositif RSFP, certains encadrants techniques pourront accompagner les participants désireux de valider par des professionnels réunis en jury des compétences liés à un référentiel métier.

### **L'accompagnement socioprofessionnel individualisé**

Cette étape du parcours est assurée par les accompagnatrices socioprofessionnelles via des entretiens individuels réguliers et dans une relation de confiance et de face à face avec chaque bénéficiaire. En fonction du besoin et de l'éloignement par rapport au marché du travail, cela pourra se décliner en cinq points :

- ☐ La résolution des « freins » à l'insertion sociale et professionnelle.
- ☐ La construction d'un projet professionnel.
- ☐ La découverte de métiers.
- ☐ L'accompagnement vers un projet de formation et de qualification.
- ☐ L'accompagnement dans la stratégie de recherche d'emploi.

## Des ateliers collectifs

Au regard des problématiques repérées et des besoins identifiés, trois types d'ateliers collectifs seront proposés aux participants, sur temps de travail.

Articulés avec la mise en situation de travail, ces cycles de professionnalisation doivent permettre, dans une approche collective et une dynamique de groupe, d'apporter des connaissances théoriques, de la mise en pratique et une meilleure connaissance et confrontation aux exigences professionnelles nécessaires pour trouver un emploi.

Ainsi, trois types d'ateliers seront proposés :

- ✚ **Atelier d'initiation à l'informatique et à la pratique du numérique à visée professionnelle** : face à de plus en plus de démarches administratives dématérialisées et dans le cadre de la recherche d'emploi ou d'une formation, les techniques de recherche d'emploi nécessitent d'avoir accès et de maîtriser l'utilisation du numérique et de l'informatique. C'est pourquoi, un programme individualisé d'initiation et d'accompagnement à l'utilisation de l'informatique et d'internet sera mis en place pendant tout le parcours, articulé autour de : connaissances de l'outil informatique, navigation internet, rédaction de CV (y compris numérique) et de Lettres de motivation, recherche d'emploi, de formation, démarches administratives, ...
- ✚ **Atelier préparation à l'entretien d'embauche, confiance en soi et maîtrise de son image** : l'image que l'on renvoie et la manière de se présenter et de se mettre en valeur sont déterminants dans le cadre de la construction d'un projet professionnel, dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'une formation. L'éloignement par rapport à l'emploi, la durée d'inactivité ou des accidents de parcours touchent particulièrement l'estime et la confiance en soi. Afin de retrouver une capacité à se projeter dans un projet, se sentir utile et valoriser ses compétences nécessitent un accompagnement spécifique. De plus, le monde du travail s'appuie sur des codes de conduite et des exigences de savoir-être propres à chaque métier. C'est pourquoi, des séances d'accompagnement collectif, sur temps de travail, en groupe de 4 à 6 personnes, seront animées par une accompagnatrice socioprofessionnelle, formée à des méthodes de préparation à l'entretien d'embauche, un travail axé sur des simulations et mises en situation. Des intervenants extérieurs « coaching en image » pourront être sollicités en appui.

- ✚ **Atelier accès aux droits, droit social, santé et citoyenneté au travail :** inhérent à la mission d'accompagnement socioprofessionnel, sensibiliser et informer les demandeurs d'emploi sur les obligations et droits liés à un contrat de travail vis-à-vis d'un employeur sera l'étape première d'un parcours d'insertion. Ces connaissances théoriques sur ce qu'est un contrat de travail, la sensibilisation à la santé et à la prévention des risques au travail, la mutuelle et prévoyance, le droit du travail, ...seront dispensées via des séances collectives d'information assurées par les accompagnatrices socioprofessionnelles sous la supervision le DRH et directeurs, notamment au moment de l'intégration et phase d'accueil du salariés en insertion.

### **Des visites d'entreprises**

Afin de découvrir et mesurer les exigences liées à un métier, une profession, des visites d'entreprises seront organisées avec les salariés en insertion par les encadrants techniques en relation avec les entreprises clientes et partenaires de l'association.

Des partenaires pourront être également sollicités afin d'organiser des visites en entreprise ou afin d'inviter des entreprises à témoigner et présenter leurs besoins en recrutement, tels que le dispositif Objectif Immersion Entreprises ou le dispositif Parrainage de la CMA, ou via des clubs d'entreprises ou réseaux locaux.

### **Acquisition des savoirs de base, compétences socles**

En partenariat avec UNIFAF et l'IFPA, l'association est engagée dans le dispositif CLEA en intra afin de favoriser le développement de compétences socles et savoirs de base des salariés en insertion. Aussi lorsque le bénéficiaire aura besoin d'une remise à niveau sur la maîtrise des savoirs de base, il pourra être orienté préalablement vers le dispositif compétences/savoirs socles.

Le positionnement et orientation vers des actions de formation liées au développement des savoirs de base nécessitent un diagnostic préalable et une identification des besoins de chaque bénéficiaire, cette phase sera assurée par l'organisme de formation. Un programme collectif de formation sera par la suite proposé afin de préparer chaque participant à valider des modules de ce dispositif. Compte tenu des difficultés du public accueilli, il sera nécessaire d'assurer un accompagnement renforcé et une mobilisation plus importante, un suivi et d'inscrire cette étape dans le parcours d'insertion.

Des formations professionnelles réalisées sur temps de travail, soit assurées par les encadrants techniques formés soit par des formateurs extérieurs de travail pourront aussi venir conforter le développement de connaissances et de compétences techniques transférables : CACES, technique de nettoyage de surface, santé et sécurité au travail, gestes et postures, ...

## **PUBLICS CIBLES**

Objectif d'accompagnement de l'action : 70 participants au total répartis sur 3 sites d'intervention.

L'opération vise 50% de bénéficiaires de minima sociaux, 50% de femmes.

Les publics cibles sont les personnes demandeurs d'emploi, agréés par Pole Emploi (critère d'éligibilité à l'action), qui peuvent être bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS,...), chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes de 18 à 26 ans en difficulté sociale, personnes peu ou faiblement qualifiée, après prescription de leur référent de parcours.

## **RESULTATS ATTENDUS**

Grâce aux différents supports d'activité d'insertion et à l'accompagnement socioprofessionnel renforcé, les bénéficiaires pourront acquérir des compétences transférables à l'entreprise et ainsi pouvoir se présenter aux offres d'emploi ou à des formations. L'objectif de l'action est de permettre aux participants d'améliorer leur employabilité et ainsi favoriser l'accès à un emploi plus durable ou d'accéder à une formation qualifiante.

L'opération vise à atteindre 40% d'issues de parcours dites dynamiques (emploi, formation ou autre étape de parcours positive).

L'offre d'insertion proposée doit permettre à des personnes éloignées de l'emploi de (re) trouver une dynamique d'inclusion sociale et/ou professionnelle. Elle doit permettre de tisser à nouveau de liens sociaux, de travailler sur la confiance et l'estime de soi.

**CALENDRIER DE REALISATION** : 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

